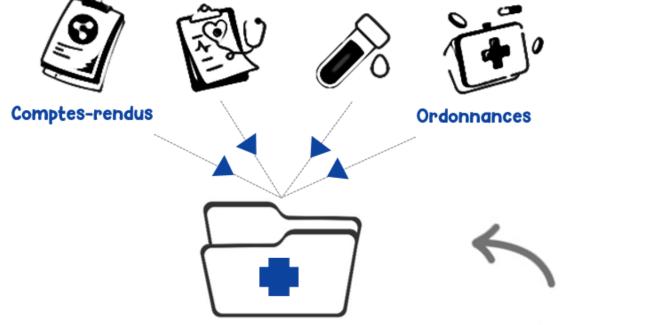


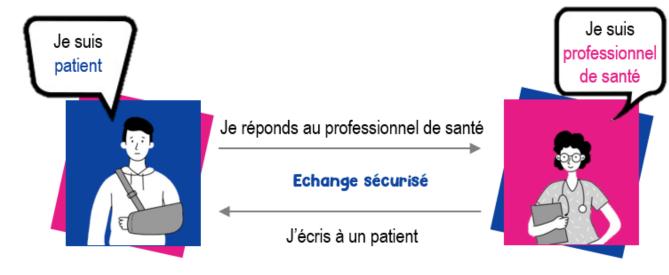
## MON ESPAGE SANTE

Le carnet de santé numérique qui favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins









## Dossier médical partagé (DMP)

Les professionnels de santé déposent dans votre dossier médical partagé des documents relatifs à votre prise en charge.



Vous **pouvez vous opposer** à l'alimentation de votre DMP <u>uniquement</u> sur motif légitime. Pour vous opposer, veuillez en faire part à nos équipes.



## Messagerie sécurisée

Nos équipes de soins peuvent vous adresser des informations de santé via la messagerie sécurisée de votre espace santé. Vous pourrez alors leur répondre. Vous ne pouvez pas initier un message si le professionnel en question ne vous a pas écrit au préalable.

## BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS NOTAMMENT SUR VOS DROITS D'ACTIVATION OU D'OPPOSITION AU DMP ET A VOTRE ESPACE SANTE ?

Vous pouvez consulter le site <u>www.monespacesante.fr</u> ou le site <u>www.cnil.fr</u> ou scannez les QR Codes suivants :





